

au moment où ils quittent la ferme et il ne sait pas non plus dans quelle catégorie on les classera. Par conséquent, ils partent sans garantie. C'est pour cette raison que j'ai parlé de l'importance primordiale d'établir un prix minimum juste et raisonnable.

D. Oui, et je ne crois pas qu'au fond vous vous en preniez au mode de classement.—R. Non, non, mais comprenez bien que ce prix est un minimum. C'est un prix minimum que l'apprêteur s'engagera à payer pour une catégorie donnée de porcs. Si le prix minimum est de 10, 15 ou 25 cents trop bas, le producteur peut perdre cet argent.

M. WINTERS: Comment fait-on pour garder l'identité d'un porc à compter du moment qu'il part de chez le producteur jusqu'à la pente?

Le TÉMOIN: Par le tatouage de l'épaule.

M. McCUBBIN: Ne croyez-vous pas que la majorité des cultivateurs aiment mieux ce système que l'ancien?

Le TÉMOIN: Absolument. Supposons qu'on prenne un scrutin aujourd'hui parmi nos producteurs, ils voteraient d'emblée pour le classement à la pente, parce qu'ils le reconnaissent uniquement responsable du relèvement de la qualité de leurs porcs. Je n'en suis pas tout à fait certain, mais il me vient à la mémoire que le classement sur pied date de 1921 ou de 1922 et que, pendant ses dix ou quinze années d'existence, il n'a pas amélioré sensiblement la qualité. Par contre, en quelques années, le nouveau régime a plus amélioré la qualité que l'ancien dans les quinze années qui ont précédé.

*Me Dyde:*

D. Prenons maintenant votre troisième recommandation, qui propose la publication bimensuelle des prix de gros. Serait-elle possible ou pratique en ce qui concerne le porc? Les coupes de gros ne sont pas connues du consommateur ordinaire, vous ne le contredirez pas? La ménagère ordinaire ne s'y connaît pas beaucoup en coupes de gros du porc, n'est-ce pas?—R. Elle sait ce que sont les côtelettes de porc.

Le PRÉSIDENT: Vous le dites, maître Dyde, parce que vous êtes célibataire.

Me DYDE: Je suis presque une ménagère, vu que j'achète moi-même mes articles d'épicerie.

M. IRVINE: N'est-ce pas plutôt le producteur de porcs que la ménagère qui en bénéficierait?

*Me Dyde:*

D. Je me demande ce que nous avons à gagner à cette innovation. Monsieur Tummon, pouvez-vous nous le dire? Vous avez bien raison de dire que la ménagère connaît le prix du bacon, mais la lecture des prix de gros lui permettrait-elle de dire, disons au boucher, qu'il lui demande un prix excessif pour une certaine coupe?—R. Supposons qu'elle achète de son boucher une coupe quelconque dont elle ignore la désignation, elle pourrait lui en demander le nom. De retour à la maison, libre à elle de consulter la liste publiée pour établir si le prix est excessif.

D. Il lui faudrait une liste des coupes de gros du porc et se familiariser avec elles?—R. En tant que je sache, les épaules, jambons, bacon, filets et côtelettes de porc forment le gros des échanges de porc.

D. Oui?—R. Presque toutes les ménagères connaissent ces coupes.

D. Sont-ce les coupes de gros? Je vois sur la pièce n° 94, où paraissent les prix de gros et de détail, qu'il est question de filet frais et de dos en boyaux.—R. Est-ce dans le gros?